

AVIS À PUBLICITÉ – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

La communauté de communes Le Grésivaudan invite à soumissionner dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'une AOT qui vise l'installation et l'exploitation de structures récréatives de type « parc aquatique gonflable » sur la base de loisirs intercommunale de La Terrasse.

Localisation et conditions d'exploitation

- **Base de loisirs de La Terrasse** : sur le plan d'eau situé au 1301 route du Lac – 38660 La Terrasse
- **Période** : saisons estivales (juin, juillet, août) 2025 à 2027 (3 saisons).
- Partie fixe : 2500 € (net de taxes), payable dès réception de la facture
- Partie variable : 5 % du chiffre d'affaires HT

Modalités de la procédure

- Dossier complet à déposer
- Visite obligatoire du site. Dates indiquées dans le cahier des charges
- Date limite de réception des candidatures : 19 mars 2025
- Choix du candidat : fin mars 2025
- Signature d'une convention d'occupation au plus tard mi-avril

Autres informations

Les candidatures doivent être déposées sous pli cacheté, par courrier recommandé ou en main propre à l'accueil de la communauté de communes Le Grésivaudan, 390 rue Henri Fabre, 38926 CROLLES cedex.

Les candidatures peuvent également être adressées par mail à bdl@le-gresivaudan.fr

Contacts pour renseignements :

- **Christophe JASSIGNEUX** (Responsable de la base de loisirs) : 06.77.47.56.76 / bdl@le-gresivaudan.fr

Pour consulter le dossier complet, rendez-vous sur le site : www.le-gresivaudan.fr